

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO
VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT Original Verharder
Date d'exécution : 01.11.2018
Date d'édition : 14-11-2018

Version : 1.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SKYLT Original Verharder

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Utilisations identifiées pertinentes

Durcisseur pour revêtements

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

RIGO Verffabriek BV

Rue : Dokweg 40

Code postal/Lieu : 1976 CA IJmuiden

Contact pour informations : Safety, Health & Environment: she@rigoverffabriek.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+31 (0)255 548448 (Heures de bureau 08:00 - 16:30) En dehors des heures de bureau: appeler un Centre Anti Poison ou un médecin

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1B ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1B ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

Procédure de classification

H317: Obtained on the basis of the calculation method

H332: Obtained on the basis of the calculation method

H335: Obtained on the basis of the calculation method

H412: Obtained on the basis of the calculation method

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3

Mentions de danger

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO
VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT Original Verharder
Date d'exécution : 01.11.2018
Date d'édition : 14-11-2018

Version : 1.0.0

H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3

Poids : ≥ 50 - < 75 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1B ; H317 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 3 ; H412

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

Components according to regulation (EG) Nr. 648/2004

Aucun

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations pour le médecin: Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

Nom commercial du produit : SKYLT Original Verharder
Date d'exécution : 01.11.2018
Date d'édition : 14-11-2018

Version : 1.0.0

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes nitriques (NO_x), Isocyanates, Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique), En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Équipement de protection

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Mélanger l'agent de décontamination aux résidus et laisser reposer dans le conteneur ouvert jusqu'à l'arrêt complet des réactions. Fermer et évacuer ensuite le conteneur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Une protection respiratoire est nécessaire dans les espaces de travail pas suffisamment aérés ou lors de pulvérisation. Utiliser la ventilation pour aspirer les vapeurs des produits/objets et surfaces fraîchement peints. Protection requise contre le feu et l'explosion. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Stocker les vêtements de travail séparément. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

Nom commercial du produit : SKYLT Original Verharder
Date d'exécution : 01.11.2018
Date d'édition : 14-11-2018

Version : 1.0.0

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne soutiennent pas la nécessité d'un DNEL pour d'autres effets.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés.

Protection de la peau

Porter un vêtement de travail approprié.

Protection des mains

Modèle de gants adapté Gants de protection selon DIN EN 374 IIR (caoutchouc butyle), Epaisseur > 0,5 mm; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min. FKM (caoutchouc fluoré), Epaisseur > 0,4 mm; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min. NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur > 0,35 mm; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min. PVC (Chlorure de polyvinyle) Epaisseur > 0,5 mm; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min. vérifier avant chaque utilisation si l'état des gants de protection est conforme aux directives.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire dans les espaces de travail pas suffisamment aérés ou lors de pulvérisation. Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute. Ne pas affecter les personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où la préparation est utilisée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : incolore

Odeur : perceptible

Données de sécurité

État :			liquide
Température de fusion/plage de fusion :			négligeable
Point de congélation :			négligeable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	env.	175	°C
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible
Point éclair :	env.	61	°C
Température d'ignition :			Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible
Masse volumique - dépendant de couleur:	(20 °C)	env.	1,06 g/cm ³
Densité apparente :			Aucune donnée disponible
Densité relative :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		insoluble

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO

VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT Original Verharder
Date d'exécution : 01.11.2018
Date d'édition : 14-11-2018

Version : 1.0.0

pH :			négligeable
log P O/W :			Aucune donnée disponible
Viscosité :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique :	(40 °C)	<	20,5 mm ² /s
Teneur en corps solides :		env.	65 Pds %
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation :			Aucune donnée disponible
Solides inflammables :		Non applicable.	
Gaz inflammables :		Non applicable.	
Liquides comburants :		Non déterminé.	
Propriétés explosives :		Négligeable.	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Amines, Alcools, Eau.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (DIPROPYLENGLYKOLDIMETHYLETHER ; N°CAS : 111109-77-4)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	3300 mg/kg
Paramètre :	DL50 (DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	710 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO
VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT Original Verharder
Date d'exécution : 01.11.2018
Date d'édition : 14-11-2018

Version : 1.0.0

Paramètre : DL50 (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (DIPROPYLENGLYKOLDIMETHYLETHER ; N°CAS : 111109-77-4)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 2001 mg/kg
Paramètre : DL50 (DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 570 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ETA
Voie d'exposition : Par inhalation (poussières, brouillard)
Dose efficace : 1,5 mg/l
Méthode : Opinion d'experts
Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Par inhalation (poussières, brouillard)
Dose efficace : 2,31 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Paramètre : CL50 (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Voie d'exposition : Par inhalation (poussières, brouillard)
Espèce : Rat
Dose efficace : 0,39 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : CL50 (DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Souris
Dose efficace : 1570 mg/m³

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

Paramètre : Irritation primaire de la peau (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : Lapin
Résultat : Légèrement irritant
Méthode : OCDE 404

Irritation des yeux

Paramètre : Irritation des yeux (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : Lapin
Résultat : Légèrement irritant
Méthode : OCDE 405

Irritation des voix respiratoires

Aucune information disponible.

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

Paramètre : Sensibilisation cutanée (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : cochon Guinée
Résultat : Sensibilisants. Autre allergène pour la peau (Sub-catégorie 1B).
Méthode : OCDE 406

En cas d'inhalation

Paramètre : Sensibilisation respiratoire (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : cochon Guinée

Nom commercial du produit : SKYLT Original Verharder
Date d'exécution : 01.11.2018
Date d'édition : 14-11-2018

Version : 1.0.0

Résultat : Non sensibilisant.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Génotoxicité

Paramètre : Génotoxicité (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Voie d'exposition : Mutagénicité in vitro
Résultat d'essai : Test d'Ames négatif.
Méthode : OCDE 471 (Test Ames)

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.5 Informations complémentaires

En cas de surexposition - notamment lors de la mise en oeuvre par pulvérisation de peintures contenant des isocyanates sans mesures de sécurité - risque d'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires, plus ou moins élevé selon la concentration. Risque de malaises ultérieurs et risque de développement d'une hypersensibilité (malaises respiratoires, toux, asthme). Les personnes hypersensibles sont susceptibles de souffrir de ces effets, même à de faibles concentrations en isocyanate, y compris des concentrations inférieures à la limite d'exposition professionnelle. En cas de contact prolongé avec la peau, risque d'irritation et d'effet tannant. Les expérimentations animales et d'autres études indiquent que le contact cutané avec les diisocyanates pourrait jouer un rôle dans la sensibilisation à l'isocyanate et les réactions des voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

ne pas mettre en contact avec la nappe phréatique, l'eau courante ou les canalisations, même en petites quantités.

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : Danio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 28,3 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : ErC50 (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO

VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT Original Verharder
Date d'exécution : 01.11.2018
Date d'édition : 14-11-2018

Version : 1.0.0

Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 10000 mg/l
Méthode : OCDE 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (ISOCYANATE ALIPHATIQUE ; N°CAS : 160994-68-3)
Dose efficace : 2 %
Temps d'exposition : 28 dagen
Évaluation : N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)
Méthode : OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

L'isocyanate réagit à l'eau au niveau de l'interface pour former du CO₂ et un produit insoluble solide présentant un point de fusion élevé (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, la polyurée est inerte et non dégradable.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ces emballages peuvent être retournés pour élimination, selon leurs spécificités, aux centres de reprise de l'industrie chimique prévus à cet effet. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement. Aucune disposition sur les eaux usées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO
VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT Original Verharder
Date d'exécution : 01.11.2018
Date d'édition : 14-11-2018

Version : 1.0.0

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. Sensible à l'humidité. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)
ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
AFFF = Aqueous Film Forming Foam
AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)
AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)
aq. = Aqueous
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)
atm = Atmosphere(s)
B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)
BCF = Bioconcentration Factor
bp = Boiling point at stated pressure
bw = Body weight
ca = (Circa) about
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)
CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council
CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.
Conc = Concentration
cP = CentiPoise
cSt = Centistokes
d = Day(s)
DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC = European Community; European Commission
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EU = European Union
EWC = European Waste Catalogue
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)
h = Hour(s)
hPa = HectoPascal (unit of pressure)
IARC = International Agency for Research on Cancer

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO
VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT Original Verharder
Date d'exécution : 01.11.2018
Date d'édition : 14-11-2018

Version : 1.0.0

IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry
kg = Kilogram
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water
kPa = KiloPascal (unit of pressure)
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
mg = Milligram
min = Minute(s)
ml = Milliliter
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)
mp = Melting point
MRL = Maximum Residue Limit
MSDS = Material Safety Data Sheet
n.o.s. = Not Otherwise Specified
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
NOx = Oxides of Nitrogen
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development
OEL = Occupational Exposure Limits
Pa = Pascal (unit of pressure)
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
pH = -log10 hydrogen ion concentration
pKa = -log10 acid dissociation constant
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
POPs = Persistent Organic Pollutants
ppb = Parts per billion
PPE = Personal Protection Equipment
ppm = Parts per million
ppt = Parts per trillion
PVC = Polyvinyl Chloride
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (EU, see NCP)
SI = International System of Units
STEL = Short-Term Exposure Limit
tech. = Technical grade
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative
WHO = World Health Organization = OMS
y = Year(s)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification des mélanges et la méthode d'évaluation appliquée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] a été défini dans la section 2.1

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO
VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT Original Verharder
Date d'exécution : 01.11.2018
Date d'édition : 14-11-2018

Version : 1.0.0

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
